



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 23 avril 2012

Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini

Objet : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS ET DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS, SUITE A LA FUSION DES COMMUNES DE CULLY, EPESSÉS, GRANDVAUX, RIEUX ET VILLETTE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 5/2012 de la Municipalité du 12 mars 2012,
- vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 64 voix (à l'unanimité)



- **d'accepter** la modification de la Convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours au 1^{er} juillet 2012 sous réserve de l'acceptation d'un préavis municipal identique par le Conseil communal respectif des communes de Forel (Lavaux) et de St-Saphorin (Lavaux) ;
- **d'accepter** la modification du règlement intercommunal sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours au 1^{er} juillet 2012 sous réserve de l'acceptation d'un préavis municipal identique par le Conseil communal respectif des communes de Forel (Lavaux) et de St-Saphorin (Lavaux) ;
- **d'accepter** l'annexe 1 au règlement intercommunal sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours du 1^{er} juillet 2012 sous réserve de l'acceptation d'un préavis municipal identique par le Conseil communal respectif des communes de Forel (Lavaux) et de St-Saphorin (Lavaux).

Ainsi délibéré en séance du 23 avril 2012

Le Président

Jean-Louis Bandini

La Secrétaire

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 23 avril 2012

Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini

Objet : RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 6/2012 de la Municipalité du 19 mars 2012,
- vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 64 voix (à l'unanimité)



- **d'adopter**, amendé, le projet de règlement du conseil communal ;
- **de fixer** l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 21 mai 2012 (après le délai de requête de 20 jours auprès de la Cour constitutionnelle)

Ainsi délibéré en séance du 23 avril 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 23 avril 2012

Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini

Objet : RÉPONSE AU POSTULAT DE FLORENCE GROSS DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE RÉÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ D'ABONNER LES MÉNAGES DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU AU JOURNAL LE COURRIER

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le rapport-préavis n° 7/2012 de la Municipalité du 26 mars 2012,
- où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix et 4 abstentions



- **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 45'200.- pour l'année 2012, afin de souscrire un abonnement au « Courrier » pour tous les ménages de la commune de Bourg-en-Lavaux ;
- **de financer** ces montants par la trésorerie courante ;
- **de considérer** comme réglé le postulat Florence Gross.

Ainsi délibéré en séance du 23 avril 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo